



Commune de Pecq
Arrondissement de Tournai
Province de Hainaut

Extrait du Code de la
Démocratie Locale et de la
Décentralisation

Art.L1122-12

Le conseil est convoqué par le
collège communal.

Sur la demande d'un tiers des
membres en fonction, le collège
communal est tenu de le
convoquer aux jour et heure
indiquées.

Art .L1122-17 - 7

Le Conseil ne peut prendre de
résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est
présente.

Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être
trouvée en nombre compétent, elle
pourra, après une nouvelle et
dernière convocation, délibérer,
quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets
mis pour la troisième fois à l'ordre
du jour.



ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

«Titre» «Prénom» «Nom», «Nom_de_la_société»

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie
locale et de la décentralisation, vous êtes invité(e) à assister à
la séance du Conseil communal qui aura lieu le

25 avril 2016 en la salle du conseil de la maison communale
de PECQ à **19 heures précises**

Pecq, le 30 mai 2018

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Xavier VANMULLEM

Marc D'HAENE

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

TRAVAUX - VOIRIE

(Dossier n° 2016 / 4 /SP/ 1) : PIC (Plan d'Investissement Communal) 2013-2016 : Travaux de réfection et modification de la voirie du Trieu de Wasmes à Pecq – cahier spécial des charges et choix du mode de passation de marché – approbation – décision ;

(Dossier n° 2016 / 4 /SP/ 2) : PIC (Plan d'Investissement Communal) 2013-2016 : Travaux de réfection du chemin XV à Warcoing – cahier spécial des charges et choix du mode de passation de marché – approbation – décision ;

TRAVAUX - URBANISME

(Dossier n° 2016 / 4 /SP/ 3) : Réalisation de 33 habitations à la Cité du Blanc Béo à Hérinnes – remise de la voirie à la commune – approbation – décision ;

(Dossier n° 2016 / 4 /SP/ 4) : Zone d'activité économique du PACO/IDETA – remise de la voirie à la commune – approbation – décision ;

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL (PCDR)

(Dossier n° 2016 / 4 /SP/ 5) : Plan communal de développement rural – Travaux d'aménagement de la place et de la drève d'Esquelmes – Convention HIT – conditions particulières – approbation – décision ;

ALIENATION

(Dossier n° 2016 / 4 /SP/ 6) : Aliénation de biens immobiliers – vente de gré à gré d'une parcelle de terrain sise rue de la Croix-Rouge à 7740 Pecq – approbation – décision ;



**Extrait du Code de la
Démocratie Locale et de la
Décentralisation**

Art.L1122-12

Le conseil est convoqué par le
collège communal.

Sur la demande d'un tiers des
membres en fonction, le collège
communal est tenu de le
convoquer aux jour et heure
indiquées.

Art .L1122-17 - 7

Le Conseil ne peut prendre de
résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est
présente.

Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être
trouvée en nombre compétent, elle
pourra, après une nouvelle et
dernière convocation, délibérer,
quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets
mis pour la troisième fois à l'ordre
du jour.

[PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 29.03.2016](#)

[QUESTIONS](#)

[REPONSES AUX QUESTIONS](#)